

# AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/12/2024

ACTIONS ■

Article 8 ■ Label ISR

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **227,57 (EUR)**  
 Date de VL et d'actif géré : **31/12/2024**  
 Code ISIN : **FR0010458745**  
 Actif géré : **473,98 (millions EUR)**  
 Devise de référence du compartiment : **EUR**  
 Devise de référence de la classe : **EUR**  
 Indice de référence : **100% MSCI EMU**  
 Notation Morningstar "Overall" © : **3 étoiles**  
 Catégorie Morningstar © :  
**Actions Zone Euro Grandes Cap.**  
 Nombre de fonds de la catégorie : **1238**  
 Date de notation : **30/11/2024**

## Objectif d'investissement

L'équipe de gestion vise à obtenir une performance supérieure ou égale à l'indice MSCI EMU en investissant dans les principales valeurs de la zone euro selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette gestion se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les titres sont sélectionnés dans toutes les branches d'activité, sans exclusion sectorielle.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)



### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le
	29/12/2023	29/11/2024	30/09/2024	29/12/2023	31/12/2021	31/12/2019	31/12/2014	14/05/1999
<b>Portefeuille</b>	9,73%	1,42%	-0,85%	9,73%	12,35%	36,69%	81,81%	127,57%
<b>Indice</b>	9,49%	1,38%	-1,94%	9,49%	13,83%	37,64%	94,36%	-
<b>Ecart</b>	0,24%	0,04%	1,09%	0,24%	-1,48%	-0,95%	-12,55%	-

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Portefeuille</b>	9,73%	17,52%	-12,87%	21,93%	-0,22%	22,18%	-13,87%	12,06%	2,02%	10,55%
<b>Indice</b>	9,49%	18,78%	-12,47%	22,16%	-1,02%	25,47%	-12,71%	12,49%	4,37%	9,81%
<b>Ecart</b>	0,24%	-1,26%	-0,40%	-0,23%	0,80%	-3,29%	-1,16%	-0,43%	-2,35%	0,74%

\* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

### Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **SICAV**  
 Date de création de la classe : **16/04/1999**  
 Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**  
 Eligible PEA : **Oui**  
 Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**  
 Souscription minimum : 1ère / suivantes :  
**1 millième part(s)/action(s)**  
 Limite de réception des ordres :  
**Ordres reçus chaque jour J avant 12:25**  
 Frais d'entrée (maximum) : **2,50%**  
 Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation :  
**1,20%**  
 Frais de sortie (maximum) : **0,00%**  
 Durée minimum d'investissement recommandée : **5 ans**  
 Commission de surperformance : **Non**

### Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Volatilité du portefeuille</b>	10,98%	14,73%	20,79%	18,36%
<b>Volatilité de l'indice</b>	11,00%	14,58%	20,69%	18,26%

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

ACTIONS



**Lionel Brafman**  
Responsable Gestion Indicielle & Multistratégie



**Vincent Masson**  
Gérant de portefeuille senior - Index & Multistratégies



**Jerome Gueguen**  
Gérant suppléant

Commentaire de gestion

**Secteur : Équipements et fournitures pour les soins de santé**

Le secteur des équipements et fournitures de soins de santé (ou « MedTech » en abrégé) est étroitement lié à la santé et à la sécurité des patients, voire de l'humanité tout entière, et c'est donc un secteur où les considérations sociales sont par nature relativement plus importantes. Les questions environnementales attirant de plus en plus l'attention des industries, les entreprises MedTech progressent également dans l'élaboration de stratégies de décarbonisation et dans la gestion des questions environnementales telles que les déchets et l'eau. L'intelligence artificielle (IA) étant l'un des domaines d'application, de plus en plus de produits du secteur sont également dotés de fonctions d'IA. Dans ce contexte, à la fin de 2024 et au début de 2025, parmi les sujets ESG pertinents pour MedTech, nous trouvons les deux suivants qui méritent d'être notés :

1. L'IA dans les MedTech. L'IA étant incorporée dans les produits MedTech, apportant des avantages en termes d'efficacité, de coûts et de capacités, nous devrions également prêter attention aux risques liés à l'IA, tels que l'analyse biaisée, le manque d'explicabilité, la violation de la vie privée, etc.
2. L'accès à la santé dans le secteur des technologies médicales. Les patients des pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) souffrent d'un manque important de soins de santé, et les dispositifs et équipements médicaux sont des éléments cruciaux de l'écosystème des soins de santé.

**Siemens Healthineers AG**

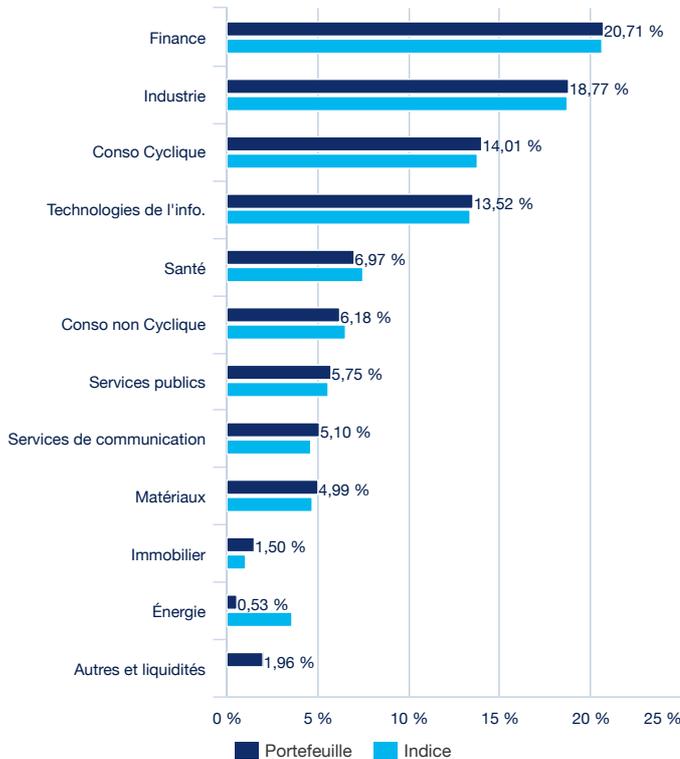
Siemens Healthineers est une société MedTech allemande qui produit des systèmes d'imagerie médicale (systèmes d'imagerie médicale, ultrasons, etc.) et fournit des solutions de diagnostic, et qui a été détachée de sa société mère Siemens en 2017. L'entreprise est l'un des leaders dans le domaine des dispositifs médicaux d'IA, avec le deuxième plus grand nombre de dispositifs médicaux d'IA sous licence de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis, après GE Healthcare. L'entreprise a publié un livre blanc sur l'IA, divulguant son cycle de vie des données et son processus de développement d'algorithmes. Le livre blanc présente également ses principes en matière d'IA, ses initiatives en matière de protection et de confidentialité des données et ses partenariats. Ce qui manque toutefois, d'après la communication, c'est la structure de gouvernance sur l'IA. En ce qui concerne l'accès à la santé, le sujet est bien identifié comme une question importante pour l'entreprise et est considéré comme l'un des trois piliers de sa stratégie de développement durable. Outre une stratégie claire et des plans d'action concrets, l'entreprise s'est fixé deux objectifs quantitatifs en matière d'accès à la santé et a déployé des efforts de collaboration pour s'attaquer à ce problème, ce qui la place en tête de ses pairs

**Koninklijke Philips NV**

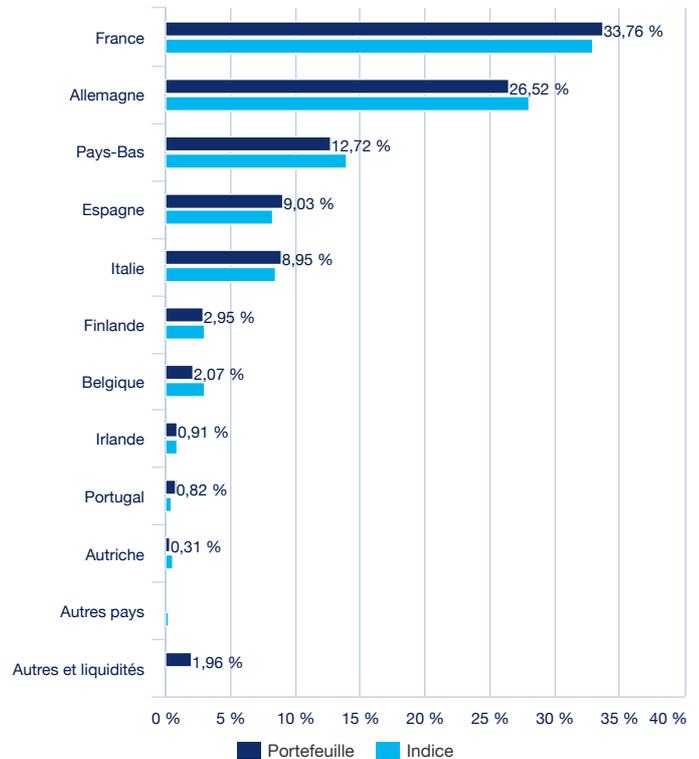
Koninklijke Philips (Philips) est une société néerlandaise spécialisée dans les technologies médicales. Elle est l'un des leaders dans le domaine des systèmes d'imagerie médicale et fournit également des produits de soins respiratoires et du sommeil, des produits de santé personnelle, etc. Philips est la troisième entreprise à posséder le plus grand nombre de dispositifs médicaux d'IA sous licence de la FDA, après GE Healthcare et Siemens Healthineers. L'entreprise a publié ses principes en matière d'IA, mais les autres mécanismes de gouvernance de l'IA ne sont pas clairs. Philips est l'une des rares entreprises du secteur à avoir émis des obligations sociales (appelées par l'entreprise « obligations d'innovation durable ») incluant « l'accès aux soins pour les communautés mal desservies » dans l'utilisation des recettes des obligations labellisées. L'entreprise a défini une stratégie claire en matière d'accès à la santé, fixé des objectifs quantitatifs et rendu compte des progrès réalisés chaque année. En outre, l'entreprise a également fait part de ses efforts de sensibilisation pour améliorer l'accès à la santé dans les communautés mal desservies.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Répartition sectorielle (Source : Amundi) \*



Répartition géographique (Source : Amundi) \*



\* Hors prise en compte des produits dérivés.

\* Hors prise en compte des produits dérivés.

## ACTIONS ■

## Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

	Portefeuille
SAP SE	5,91%
ASML HOLDING NV	5,18%
SIEMENS AG	4,07%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,87%
LVMH-MOET HENNESSY LOUIS VUITT	2,73%
MUENCHENER RUECKVER GES MUENC	2,43%
DEUTSCHE TELEKOM AG	2,40%
HERMES INTERNATIONAL SCA	2,38%
ALLIANZ SE	2,23%
SANOFI SA	2,06%
<b>Total</b>	<b>33,28%</b>

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

## Indicateurs (Source : Amundi)

Nombre de lignes en portefeuille	131
----------------------------------	-----

## Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

## Classification SFDR\*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

## Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. La durée du fonds est illimitée. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

©2024 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter : [Morningstar\\_Ratings\\_Infographic\\_2023.pdf](#)

ACTIONS ■

Lexique ESG

**Investissement Socialement Responsable (ISR)**

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

**Critères ESG**

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

**ISR selon Amundi**

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



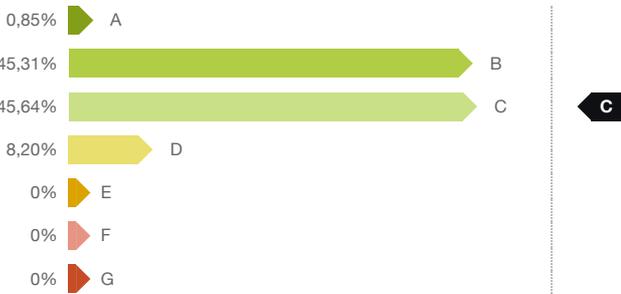
**Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :**

- 1-Exclusion des notes E,F et G<sup>1</sup>
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille<sup>2</sup>

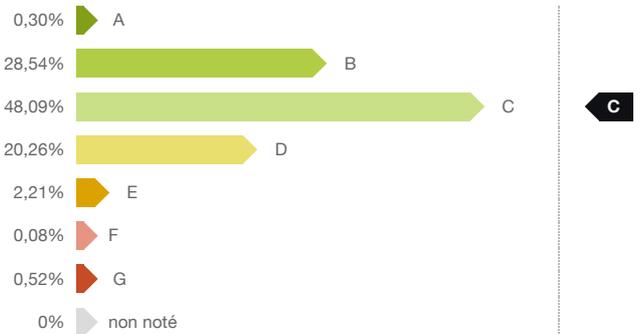
**NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)**

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

**Du portefeuille<sup>2</sup>**



**De l'univers de référence<sup>3</sup>**



**Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)**

Environnement	C
Social	C
Gouvernance	C
Note Globale	C

Indice : 100% MSCI EMU

**Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup> (Source : Amundi)**

Nombre d'émetteurs	126
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	100%

**Label ISR**



<sup>1</sup> En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold.

<sup>2</sup> Titres notables sur les critères ESG, hors liquidités.

<sup>3</sup> L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG <http://www.afg.asso.fr>.

ACTIONS ■

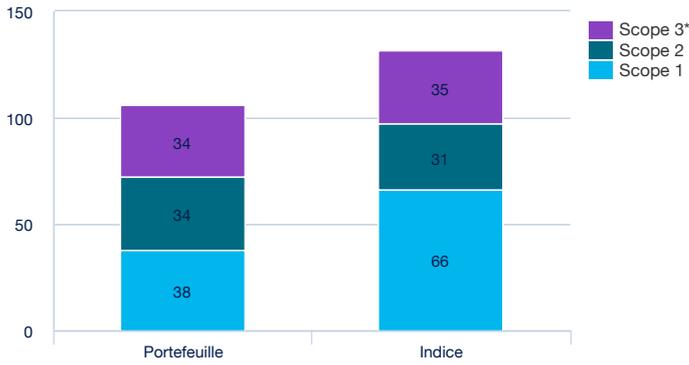
Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères. Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

Environnement<sup>1</sup>

Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO2 / M€ (portefeuille/indice) : 106 / 132



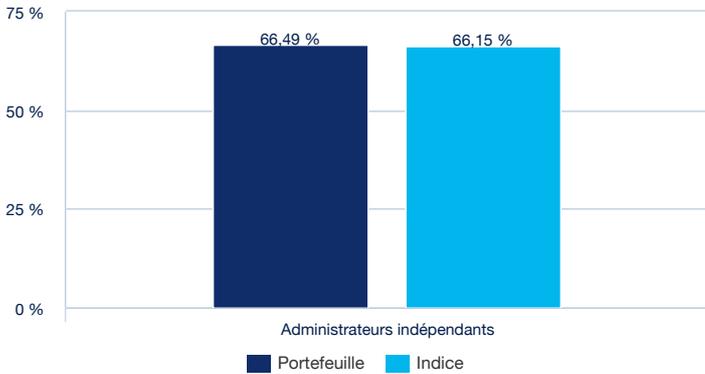
Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

\* Source: TRUCOST, fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture 99,51% 99,79%

Gouvernance

Indépendance du Conseil d'Administration

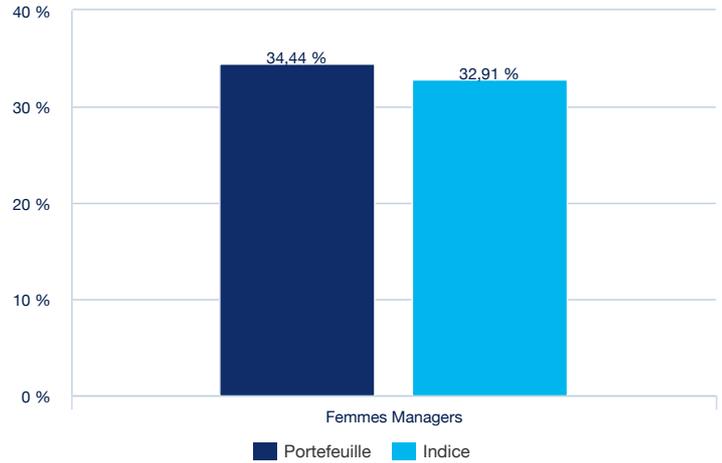


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 99,26% 99,78%

Social<sup>2</sup>

Mixité des Managers

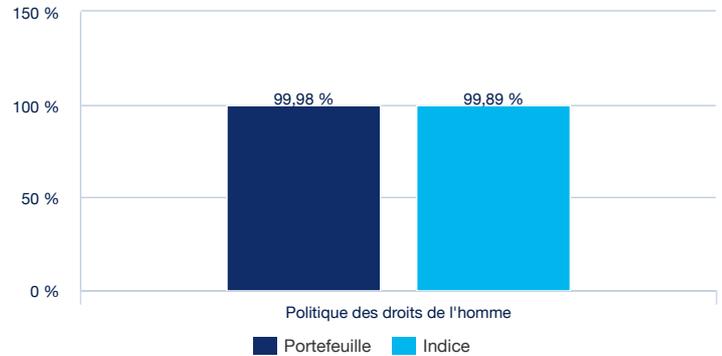


Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 99,07% 98,16%

Respect des droits Humains<sup>3</sup>

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (portefeuille/indice) 99,26% 99,78%

## ACTIONS ■

## Sources et définitions

**1. Indicateur Environnement / indicateur climat.** Intensité en émissions carbone (en tCO<sub>2</sub> par million d'euros investis). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO<sub>2</sub>.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

- Scope 3 : Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

**2. Mixité des managers.** Pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise qu'en se limitant au pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

**3. Indicateur Respect des Droits Humains.** Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

**4. Indépendance du Conseil d'Administration.** Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.